

La coopération interuniversitaire et les relations avec les ordres professionnels



Présentation dans le cadre
des Journées d'étude de l'ACDEAULF
9-10 juin 2016, à l'Université du Québec à Chicoutimi

Claude Bédard, ing., DIC, Ph.D., FSCGC
Directeur général



Table des matières

- Introduction
- I. Le BCI, une continuité de mission au Québec dans un nouvel emballage
- II. De nombreuses entités pour faciliter la collaboration entre universités
- III. Un cas concret de collaboration pour la formation : les universités et les ordres professionnels au Québec
- Conclusion

Introduction

Définitions

- Collaboration : travailler ensemble
- Concertation : projeter quelque chose avec d'autres personnes
- Coopération : participer à un projet commun

I. Le BCI, une continuité de mission au Québec dans un nouvel emballage

Bref survol historique de la CREPUQ au BCI

I. Le BCI, une continuité de mission au Québec dans un nouvel emballage

Le système universitaire québécois

Un système diversifié...

- 18 établissements
- Plus de 300 000 étudiants, incluant plus de 38 000 étudiants étrangers



I. Le BCI, une continuité de mission au Québec dans un nouvel emballage

La CREPUQ (jusqu'en 2013)

- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- Fondée en 1963
- Dirigée par un Conseil d'administration comprenant tous les chefs d'établissement universitaire québécois
- Dotée d'un secrétariat permanent d'une quarantaine d'employés
- Les responsabilités sectorielles relevaient de huit comités permanents et de plusieurs sous-comités et groupes de travail

I. Le BCI, une continuité de mission au Québec dans un nouvel emballage

De la CREPUQ au BCI – une transition importante (2013-2014)

- Au printemps 2012, la décision du gouvernement québécois de hausser les droits de scolarité universitaires a suscité des débats sociaux importants
- Un nouveau gouvernement a organisé le Sommet national sur l'enseignement supérieur en février 2013 et quatre rencontres thématiques préparatoires
- Eu égard aux résultats obtenus, les universités se sont penchées de façon critique sur leur capacité d'être représentées collectivement
- Une restructuration importante de leur organisation collective s'en suit :
 - fin du mandat de porte-parole – abolition du poste de directeur des communications et transformation du poste de PDG en un poste de directeur général
 - élimination de plusieurs comités (communication et relations publiques, relations internationales, ressources humaines, secrétaires généraux)
 - réduction du personnel à 22 postes permanents

I. Le BCI, une continuité de mission au Québec dans un nouvel emballage

Le BCI (à partir de 2014)

- Bureau de la coopération interuniversitaire
- Nouvelles lettres patentes en janvier 2014
- Dirigé par un Conseil d'administration composé de cinq chefs d'établissement universitaire québécois
- Assemblée générale annuelle de tous les chefs d'établissement universitaire québécois
- Doté d'un secrétariat permanent de 22 employés
- Les responsabilités sectorielles relèvent de quatre comités permanents et de quelques sous-comités

I. Le BCI, une continuité de mission au Québec dans un nouvel emballage

Mission

Un forum d'échange et de concertation

- Pour améliorer l'efficacité générale du système universitaire québécois
- Pour favoriser l'harmonisation des politiques
- Pour l'adoption de positions communes
- Pour la création de services collectifs
- Pour offrir un lieu de rencontre qui favorise la réflexion et le ressourcement chez ses membres

Un service d'étude et de recherche pour les administrations universitaires

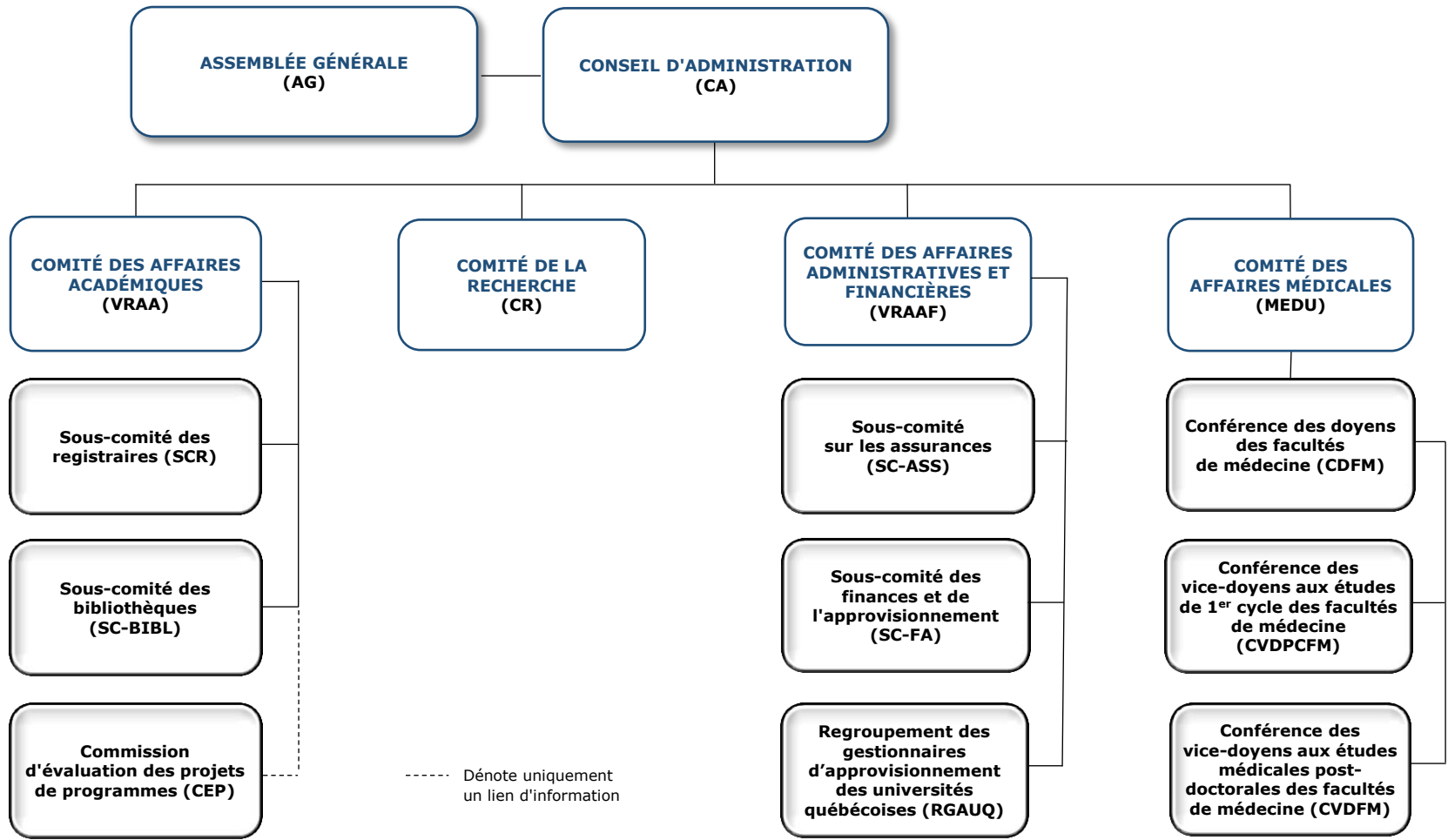
- Recherche sur divers sujets
- Aide à la prise de décision
- Soutien occasionnel à certaines interventions publiques ponctuelles

Un coordonnateur et un gestionnaire de services

- Gestion de services porteurs d'économies d'échelle
- Développement d'outils de travail collectifs
- Développement et gestion de systèmes d'information utiles aux universités et à leurs partenaires

I. Le BCI, une continuité de mission au Québec dans un nouvel emballage

Structure des instances du BCI



I. Le BCI, une continuité de mission au Québec dans un nouvel emballage

Quelques mandats clés du BCI (1)

- Achats en commun pour les bibliothèques universitaires et négociation de licences collectives; gestion d'un système de recherche et de demande de documents dans l'ensemble des bibliothèques universitaires
- Reddition de comptes au nom des quatre universités dotées d'une faculté de médecine en ce qui a trait à la formation médicale
- Maintien de bases de données et de systèmes d'information sur les universités québécoises

I. Le BCI, une continuité de mission au Québec dans un nouvel emballage

Quelques mandats clés du BCI (2)

- Autorisation d'études hors établissement permettant aux étudiants québécois de suivre un cours dans une autre université au Québec
- Gestion du système de transmission électronique des bulletins d'études collégiales
- Contrôle des acceptations multiples
- Achats collectifs pour les approvisionnements, les équipements, les régimes d'assurances offerts aux étudiants et aux établissements

I. Le BCI, une continuité de mission au Québec dans un nouvel emballage

Quelques mandats clés du BCI (3)

➤ Assurance qualité des programmes

- Évaluation de la qualité des projets de nouveaux programmes que les universités souhaitent implanter
- Vérification des mécanismes d'évaluation périodique de chaque établissement

➤ **Liens avec les ordres professionnels**

➤ Programme d'échanges étudiants

I. Le BCI, une continuité de mission au Québec dans un nouvel emballage

Programme d'échanges étudiants



Le Programme d'échanges étudiants permet à un étudiant inscrit dans un établissement universitaire québécois de partir étudier à l'étranger pour un maximum d'une année tout en payant ses droits de scolarité à son université d'attache et en y demeurant inscrit. Il en va de même pour l'étudiant inscrit dans un établissement universitaire à l'étranger qui veut venir étudier au Québec.

Établissements québécois

Université Bishop's
École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Polytechnique Montréal
Université de Sherbrooke
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais
Université Laval

Plus de 425 établissements hors du Québec, répartis dans 24 pays

Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Mexique, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Taïwan

<http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>

II. De nombreuses entités pour faciliter la collaboration entre universités

Au niveau provincial, d'est en ouest

- **Association of Atlantic Universities (AAU)**
17 universités dont dix en Nouvelle-Écosse et une aux Antilles
- **Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)**
18 universités comprenant le réseau de 10 établissements de l'Université du Québec
- **Council of Ontario Universities (COU)**
21 universités
- **Research Universities' Council of British Columbia (RUCBC)**
6 universités

II. De nombreuses entités pour faciliter la collaboration entre universités

Au niveau fédéral (1)

> Universités Canada (autrefois AUCC)

Porte-parole de 97 établissements membres depuis 1911



Promotion des intérêts
de l'enseignement
supérieur



Données sur les
tendances en
enseignement supérieur



Information sur
l'enseignement
supérieur



Gestion de bourses
d'études



Faire connaître les
universités canadiennes



Gestion de programmes
internationaux

II. De nombreuses entités pour faciliter la collaboration entre universités

Au niveau fédéral (2)

Aussi

➤ **Polytechnics Canada**

11 membres, aucun au Québec

➤ **Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC)**

22 membres à l'extérieur du Québec

➤ **Collèges et instituts Canada (CICan)**

126 membres dont 35 au Québec

II. De nombreuses entités pour faciliter la collaboration entre universités

Au niveau international, de nombreux regroupements existent

➤ **Association of American Universities (AAU) – « Ivy League »**

62 membres aux États-Unis et au Canada, McGill University et University of Toronto en font partie

➤ **Organisation universitaire interaméricaine (OUI)**

345 membres, dans 27 pays

➤ **Agence universitaire de la francophonie (AUF)**

817 membres dans 106 pays

➤ **European University Association (EUA)**

850 membres dans 47 pays

➤ **Etc.**

II. De nombreuses entités pour faciliter la collaboration entre universités

Au niveau sectoriel, par exemple les études de 2^e et de 3^e cycles

➤ **Au Québec, Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ)**

Informellement reliée au Comité des affaires académiques du BCI

➤ **Au Canada, Association canadienne pour les études supérieures (ACES)**

Divisée en quatre grandes régions : Maritimes, Québec, Ontario et Ouest canadien

➤ **À l'international, en Amérique du Nord surtout,
Council of Graduate Schools (CGS)**

Environ 500 « graduate schools » aux États-Unis, une vingtaine au Canada et environ 20 à l'international

III. Un cas concret de collaboration pour la formation : les universités et les ordres professionnels au Québec

Encadrement du système professionnel au Québec

- 54 professions réglementées au sein de 46 ordres professionnels (OP)
- 378 000 membres assujettis au Code des professions, la loi qui régit les ordres professionnels sous l'autorité du ministère de la Justice
- 34 professions exigent une formation qualifiante de niveau universitaire
- Deux organismes encadrent les ordres professionnels :
 - Office des professions du Québec (OPQ) qui relève du ministère de la Justice
 - Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) qui fédère les ordres professionnels
- Unique au Canada

III. Un cas concret de collaboration pour la formation : les universités et les ordres professionnels au Québec

Ordres professionnels en Ontario

Les 26 ordres professionnels en Ontario sont autoréglementés. Les professions de la santé réglementées sont régies par la Loi de 1991 *Regulated Health Professions Act, 1991*, ainsi que les lois gouvernant différentes professions de la santé. Les professions qui ne relèvent pas de la santé sont régies par la Loi de 2006 *Fair Access to Regulated Professions and Compulsory Trades Act, 2006*. Pour illustrer la situation :

Professions réglementées	Ordre	Loi	Agrément au niveau canadien
Audiologiste et orthophoniste	College of Audiologists and Speech-Language Pathologists of Ontario	<i>Regulated Health Professions Act, 1991. Audiology and Speech-Language Pathology Act, 1991</i>	Council for Accreditation of Canadian University Programs in Audiology and Speech-Language Pathology
Agronome	Ontario Institute of Agrologists (inscription volontaire)	<i>Act Respecting the Ontario Institute of Professional Agrologists, 2013</i>	Agricultural Institute of Canada. Agrée le programme d'agronomie à University of Guelph.
Architecte	Ontario Association of Architects	<i>Architects Act, 1990</i>	Canadian Architectural Certification Board
Arpenteur-géomètre	Association of Ontario Land Surveyors	<i>Surveyors Act, 1990</i>	Non

III. Un cas concret de collaboration pour la formation : les universités et les ordres professionnels au Québec

Deux missions distinctes

- **Ordres professionnels** , assurer la protection du public
- **Universités**, assurer :
 - l'accroissement du savoir (recherche),
 - la qualité de la formation et l'acquisition des connaissances et compétences aux trois cycles

III. Un cas concret de collaboration pour la formation : les universités et les ordres professionnels au Québec

Comités de la formation des ordres professionnels

- Assurent l'arrimage et constituent un lieu d'échange privilégié entre les universités et chacun des ordres
- Mandat : examiner la qualité de la formation menant à l'exercice de la profession
- Analysent les contenus des programmes universitaires, ensuite émettent des avis et recommandations au conseil d'administration de l'Ordre sur les objectifs de ce programme
- Universités sont en principe en charge du reste

III. Un cas concret de collaboration pour la formation : les universités et les ordres professionnels au Québec

Points de tension entre les OP et les universités (1)

- Comités de la formation donnent des avis qui vont au-delà des objectifs des programmes
- Organismes d'agrément interviennent indirectement dans l'enseignement en imposant des exigences pédagogiques (ex. stages) ou qu'un cours soit enseigné par un membre de l'ordre professionnel

III. Un cas concret de collaboration pour la formation : les universités et les ordres professionnels au Québec

Points de tension entre les OP et les universités (2)

- Dans un cas, « donner des avis » et « préparer des rapports » seraient des actes réservés
- Dans le cas de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), tentative d'inclure l'enseignement et la recherche en génie dans le champ protégé
- Accueil des professeurs immigrants : deux ententes entre le CIQ et la CREPUQ sur des formations d'appoint et des mesures compensatoires

III. Un cas concret de collaboration pour la formation : les universités et les ordres professionnels au Québec

Points de tension entre les OP et les universités (3)

- Élargissement du mandat du Commissaire aux plaintes
- Proposition par le CIQ, en février 2013, « de prévoir un mécanisme formel d'évaluation de la formation continue... au niveau universitaire »
- Dépôt du projet de loi n° 98 en Commission parlementaire cet été : modifie le Code des professions

Conclusion

- Le BCI, un organisme d'accompagnement et de partage pour les universités québécoises
- De multiples entités pour faciliter la collaboration entre les universités
- Les universités et les ordres professionnels ont des champs de compétence propres et complémentaires : actuellement, l'équilibre de cette relation est fragile

Merci de votre attention!